

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 11 MAI 2023**

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. FRECON Sébastien
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
M. JULIEN-LAFERRIERE Guy – SAPEEF
M. DE BENGY Michel - SAPEEF

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joints)

Mme BRUEL Nicole (pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves)
M. DALBEGUE Gérard (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)
M. FRECHET Daniel (pouvoir à M. PALIARD Rambert)
M. LARDON Eric (pouvoir à M. SANIAL Jean)
M. VERNET Gérard (pouvoir à M. CHARRETIER Nicolas)

Absents ou Excusés :

Mme DARFEUILLE Marianne
M. OGIER Yvana
M. REVEILLE Yves

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
Mme SONNALIER Isabelle

Pouvoir : 5

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 10 MARS 2023

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

- 1) **Financement Emprunts**
- 2) **Avenants à passer pour les lots du marché général**

SUJET 3 – RECTIFICATION TARIF REDEVANCE AGENCE DE L'EAU SECTEURS MONTVERDUN ET ST-CYPRIEN

SUJET 4 – CHOMAGE AUTOMNE 2023

SUJET 5 – FERMETURE RIGOLES GRAVITAIRES

SUJET 6 – REDEVANCES 2022 SUCCESSION GAUVIN

SUJET 7 – INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Arrêté-Cadre Sécheresse**
- 2) **Points sur Travaux**
 - a. **Vanne automatique des Marmites**
 - b. **Retenue de St-Paul-d'Uzore**
 - c. **Travaux de réparation canalisation Poncins**

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 10 MARS 2023

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

1) Financement/Emprunts

Rappel de l'enveloppe du projet : 5 710 000 € HT
Montant des subventions : 3 927 412 €

Le Comité informe des prêts déjà contractés à ce jour :

- Prêt court terme (24 mois) de 2 millions d'€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 3.39 %
- Prêt de 19 ans de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 4.10 % non débloqué à ce jour (*pénalité de 7% sur les sommes non débloquées au 31.12.2023*).

• Finalisation du financement long terme :

Propositions des établissements bancaires :

⇒ Présentation de la proposition de la Banque des Territoires

⇒ Présentation de la proposition du Crédit Agricole

Prêt	Banque des Territoires	Crédit Agricole
Montant	600 000 €	600 000 €
Durée d'amortissement	20 ans	19 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle	Annuel ou trimestriel Capital constant ou non
Taux d'intérêt annuel fixe	3,79 %	4%
Conditions de renégociation		5% du capital restant dû

➤ *décisions: - annulation du contrat de prêt signé avec le CREDIT MUTUEL*

- *Approbation des contrats de Prêt long terme :
600 000 € Banque des Territoires 20 ans Taux 3.79%
600 000 € Crédit Agricole 19 ans Taux 4% avec amortissement constant du capital et
échéance trimestrielle*

DELIBERATIONS N° C01-20230511 - N° C02-20230511 - N° C03-20230511

- **Décision Modificative N° 2** : 144 000 € en dépenses et recettes afin de payer et résorber les avances forfaitaires pour les travaux de restructuration des installations Uzore.

➤ *décision : - approbation de la Décision Modificative n° 2 au Budget.*

DELIBERATION N° C04-20230511

2) Avenants à passer pour les lots du marché général

- Présentation des plus-values et des moins-values et des avenants consécutifs

Lot 2 : La moins-value globale serait de l'ordre de 100 000 € mais c'est encore à affiner.

Lot 3 : L'entreprise annonce une moins-value globale avec la solution regard étanche pour l'arrivée d'eau dans la retenue de 36 000 € mais ce montant est encore à affiner.

Le délai global d'exécution des travaux passerait de 36 à 48 semaines à compter de fin décembre 2022.

L'approbation des avenants est reportée à une date ultérieure.

SUJET 3 – RECTIFICATION TARIF REDEVANCE AGENCE DE L'EAU SECTEURS MONTVERDUN ET ST-CYPRIEN

Il convient de prévoir une rectification du prix de la redevance Agence Eau sur les m³ 2022 pour les secteurs de Montverdun et St Cyprien pour tenir compte de l'actualisation du tarif de l'Agence de l'Eau (0.0150 € /m³ au lieu de 0.0142€/m³).

- Montverdun : 0.0176 €/m³ au lieu de 0.0167 € /m³
- St Cyprien : .0.0256 €/m³ au lieu de 0.0232 € /m³

➤ *décision : approbation du nouveau tarif.*

DELIBERATION N° C05-20230511

SUJET 4 – CHOMAGE AUTOMNE 2023

Afin de réaliser les travaux de mise en place d'une vanne clapet aux Marmites et de création de la nouvelle prise de la retenue Uzore, le canal a besoin d'être abaissé.

Pour les Marmites, un délai de 5 semaines sera trop court et un by pass a été installé, permettant de travailler en eau.

Pour Uzore, un délai de 5 semaines est un minimum pour les entreprises. Il ne faut pas qu'un aléa de chantier ou intempérie vienne perturber le chantier.

Concernant l'automne, une consultation a été faite auprès du SAPEEF (Syndicat des Etangs) pour valider une période de chômage à l'automne. Le SAPEEF indique que l'eau en novembre est essentielle pour conserver les produits de pêche de novembre (qui sont majoritaires au début de l'automne en pisciculture). De ce fait, le SAPEEF n'accepte pas de chômage après le 15 novembre, à la rigueur une mise à sec du 15 octobre au 15 novembre serait envisageable.

Messieurs JULIEN-LAFERRIERE Guy et DE BENGY Michel expliquent que la prédation du Cormoran oblige les pisciculteurs à pêcher le plus tôt possible (novembre et décembre) et à aleviner le plus tard possible.

De plus, en 2022 avec la sécheresse, les étangs ont beaucoup souffert, la production va être réduite.

Le SAPEEF n'a pas de fonds pour aider le SMIF à réaliser les travaux en eau, cependant s'il y a des contraintes à imposer aux étangs desservis (expl : gestion de la prise des étangs du Roi pendant les travaux), il peut intervenir.

L'autre solution est de réaliser les travaux en eau. C'est possible pour les 2 sites, moyennant un surcoût sur Uzore (pour mettre le chantier au sec avec 2 batardeaux et une canalisation) qui pourra être pris sur l'exploitation. Cette solution permet de s'affranchir des contraintes de délai.

Ainsi, il est proposé aux élus de faire le choix entre :

- Un chômage du canal du 15 octobre au 15 novembre
- Réaliser les travaux en eau

➤ *décision : - réalisation des travaux en eau.*

SUJET 5 – FERMETURE RIGOLES GRAVITAIRES

Pour continuer dans les économies d'eau, le SMIF ferme des rigoles gravitaires régulièrement. Il est proposé aux élus de fermer les rigoles suivantes :

- **Rigole des Sucs** : M. SALAZARD résilie son contrat d'eau et il ne reste plus que le Golf de St Romain sur cette prise particulière. Il est ainsi proposé de transformer cette rigole en prise privée et d'organiser la desserte du Golf sans rejet d'eau. Un accompagnement du Golf sera réalisé.
- **Rigole du Bost** : cette rigole dessert un secteur de maison et également 2 agriculteurs pour de l'abreuvement. Une partie se situe sur le secteur desservi par l'ASA du Poulailler. La desserte des 2 agriculteurs pour de l'abreuvement doit pouvoir se faire par le réseau AEP, le SMIF peut contacter LFA à ce sujet.

➤ *décisions*: - Fermeture de la rigole du Bost et transformation de la rigole des Sucs en prise privée sur la commune de Saint Romain Le Puy.

DELIBERATION N° C06-20230511

SUJET 6 – REDEVANCES 2022 SUCCESSION GAUVIN

La Succession GAUVIN Aimé représentée par M. GAUVIN Jean-Marie a écrit au M. le Président du SMIF le 16 février 2022 pour faire part des ventes de terrain à M. DUCHEZ et M. FRECON par le biais de la SAFER et demander une exonération sur les redevances 2022 des concessions 10541 et 10542 par le fait qu'il n'a pas utilisé son droit d'eau en totalité sur l'année 2022 en conséquence des ventes réalisées.

- concessions BP Canal 10541 (5ha) et 10542 (5ha)
- montant rôle 2022 : 3794 €

➤ *décision* : - *acceptation d'une remise exceptionnelle de la moitié des redevances 2022, soit une réduction de 1897 Euros TTC sur le rôle 2022.*

DELIBERATION N° C07-20230511

SUJET 7 – INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

1) Arrêté-Cadre Sécheresse

L'arrêté n° DT-23-0301 et ses annexes définissant le cadre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse (**arrêté-cadre sécheresse**) a été signé par M. le Préfet Alexandre ROCHATTE le 18 avril 2023. Une large diffusion auprès des élus, Présidents d'ASA, exploitants des réseaux, etc...avec un mail explicatif a été faite le 27 avril dernier par M. Jean-Yves BONNEFOY, Président du SMIF et Mme Chantal BROSSE, Vice-Présidente du SMIF.

2) Points sur Travaux

- **Vanne automatique des Marmites** : la consultation des entreprises devrait avoir lieu rapidement, le délai de fabrication de la vanne étant très long (environ 5 mois).
- **Retenue de St-Paul-d'Uzore** : études géotechniques en cours, les investigations environnementales complémentaires n'ont pas fait apparaître de problématique d'Orchis bouc ou de zone humide.

- **Travaux de réparation de la canalisation de Poncins** sur du diamètre 1200 mm.

Fait à MONTBRISON, le 11 mai 2023

**Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY**

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX



*P.J. : - diaporama
- 5 pouvoirs
- feuille émargement*

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2023\11.05.2023\PV_COMITE_11.05.2023\PV_COMITE_11.05.2023.doc

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Jeudi 11 mai 2023 à 14 H 00

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole <i>Pourvu à M. BONNEFOY Jean-Yves</i>	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard <i>Pourvu à Mme BROSSE Chantal</i>	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel <i>Pourvu à M. PAUILLARD Rambert</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric <i>Pourvu à M. JEAN SANIAL</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard <i>Pourvu à M. CHARRETIER Nicolas</i>	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

*Bureaux: Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tel. 0477961039 - Fax 0477583308 - Email contact@smif42.fr - site internet www.canalduforez.fr
Adresse postale SM.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex*

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussignée Madame Nicole BRUEL,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY
pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

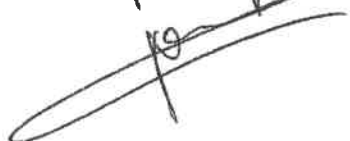
du Jeudi 11 mai 2023 à 14 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 9 mai 2023

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir


Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{me} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - E-mail : contact@smif42.fr - site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur... DALBEGUE Gérard.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur... CHANTAL BROUSSE.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Jeudi 11 mai 2023 à 14 h 00.

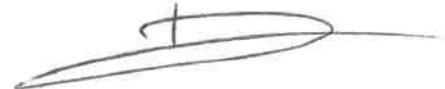
Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à... Bussy - Albien.....

Le... 10 mai 2023.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir



*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

Bureaux: Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tel: 0477961009 - Fax: 0477588308 - Email: contact@smif42.fr - site internet: www.canalduforez.fr
Adresse postale: S.M.I.F. - 1 rue Michel Porlier - B.P. 181 - 43604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur **Daniel FRECHET**.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

~~Madame~~ ou Monsieur... **Rambert PAUARD**

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Jeudi 11 mai 2023 à 14 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à... Saint Etienne

Le ...5 mai 2023.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir


*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

Bureaux: Immeuble Le Vauban, 2^{me} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél.: 0177361009 - Fax: 0177588309 - Email: contact@smif42.fr - Site internet: www.canalduforez.fr
Adresse postale: S.M.I.F. - 1, rue Michel Parlier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné Monsieur Eric LARDON,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Monsieur Jean SANIAL

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

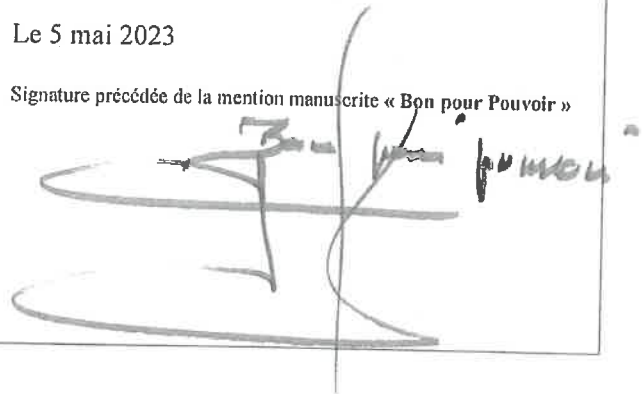
du Jeudi 11 mai 2023 à 14 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 5 mai 2023

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »



Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Youhan, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - E-mail : contact@smif.fr - site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 101 - 42004 MONTURISON Cedex

POUVOIR
(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur.....**VERNET GERARD**.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur.....**CHARRETIER**.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Jeudi 11 mai 2023 à 14 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à.....**MONTURISON**.....

Le.....**9.5.23**.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »


Bon pour pouvoir.






**ORDRE DU JOUR REUNION DU COMITE
DU 11 MAI 2023**

- Procès-verbal de la réunion du Comité du 10 mars 2023
- Restructuration des installations Uzore :
 - Financement/emprunt
 - DM n°2 : opération comptable pour les avances forfaitaires
 - Avenants à passer pour le marché général
- Chômage automne 2023
- Rectification tarif redevance Agence de l'Eau
(Montverdun, St Cyprien-Andrézieux)
- Fermeture rigoles gravitaires
- Redevances 2022 / concessions succession Gauvin
- Informations/Questions diverses
 - 1) Arrêté-cadre sécheresse
 - 2) Points sur travaux
 - Vanne automatique des Marmites
 - Retenue de St-Paul-d'Uzore
 - Réparation canalisation de Poncins



RESTRUCTURATION INSTALLATIONS UZORE







Rappel de l'enveloppe du projet : 5 710 000 € HT


Montant des subventions : 3 927 412 €



Emprunts contractés à ce jour :

- Prêt court terme (24 mois) de 2 millions d'€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 3.39 %
- Prêt de 19 ans de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 4.10 % non débloqué à ce jour (*pénalité de 0% si prêt non débloqué au 31.12.2023*). On peut donc envisager de résilier ce contrat.



RESTRUCTURATION INSTALLATIONS UZORE







• Finalisation du financement long terme :

➔ Présentation des propositions de la Banque des Territoires et du Crédit agricole

Prêt	Banque des Territoires	Crédit Agricole
Montant	600 000 €	600 000 €
Durée d'amortissement	20 ans	19 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle	Annuel ou trimestriel Capital constant ou non
Taux d'intérêt annuel fixe	3,79 %	4%
Conditions de renégociation		5% du capital restant dû

➤ soumis à décision : - choix du ou des organismes prêteurs
- approbation des contrats de Prêt long terme

 **RESTRUCTURATION
INSTALLATIONS UZORE**   

➔ **Décision Modificative N° 2** : 144 000 € en dépenses et recettes afin de payer et résorber les avances forfaitaires pour les travaux de restructuration des installations Uzore.

➤ *soumis à décision : - approbation de la décision modificative n°2 au Budget*

➔ **Avenants à passer pour les lots du marché général**



Lot 2 : moins-value globale pour SAUR 106 500 €
Points à discuter:
4950 € complément d'étude
3990 € monorail complémentaire
Interactions avec le lot 3
Lot 3 : en cours de chiffrage
Délai d'exécution : passage de 36 à 48 semaines
➤ *soumis à décision : Approbation des avenants à reporter*

 **RECTIFICATION TARIF REDEVANCE
AGENCE DE L'EAU SECTEURS
MONTVERDUN ET ST-CYPRIEN** 

➔ Il convient de prévoir une rectification du prix de la redevance Agence Eau sur les m3 2022 pour les secteurs de Montverdun et St Cyprien pour tenir compte de l'actualisation du tarif de l'Agence de l'Eau (0.0150 € /m3 au lieu de 0.0142€/m3)

- Montverdun : 0.0176 €/m3 au lieu de 0.0167 € /m3
- St Cyprien : .0.0256 €/m3 au lieu de 0.0232 € /m3

➤ *soumis à décision : Approbation du nouveau tarif.*

CHOMAGE AUTOMNE 2023



→ Travaux Vanne Marmites
Travaux Uzore

Consultation du SAPEEF : pas possible après le 15 novembre eau indispensable pour préservation des produits de pêche

Solution proposée : réalisation des travaux en eau possible sur les 2 sites

Chômage du 15 octobre au 15 novembre (mais insuffisant en durée pour les chantiers)
Ou
Réaliser les travaux en eau

➤ soumis à décision : - réalisation d'un chômage du 15 octobre au 15 novembre ou réaliser les travaux en eau

FERMETURE DE RIGOLES GRAVITAIRES

→ Prise Particulière des Sucrs
&
Rigole du Bost

➤ soumis à décision : - Fermeture de la Prise Particulière des Sucrs et de la rigole du Bost à Saint-Romain-Le Puy

SMiF
Le Loire à l'ère

Loire
LE DÉPARTEMENT

REDEVANCES 2022 CONCESSIONS SUCCESSION GAUVIN

→ concessions BP Canal 10541 (5ha) et 10542 (5ha)
montant rôle 2022 : 3794 €
vente des terrains à MM. DUCHEZ et FRECON
demande de réduction de la redevance par M. Jean-Marie GAUVIN
pour la Succession GAUVIN pour non utilisation de son droit d'eau en totalité
sur l'année 2022 en conséquence des ventes réalisées.

➤ *soumis à décision : -acceptation d'une remise exceptionnelle de la
moitié des redevances 2022, soit une réduction de 1897 Euros TTC
sur le rôle 2022.*

SMiF
Le Loire à l'ère

Loire
LE DÉPARTEMENT

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

1) **Arrêté-Cadre Sécheresse**

■ L'arrêté n° DT-23-0301 et ses annexes définissant le cadre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse (**arrêté-cadre sécheresse**) a été signé par M. le Préfet Alexandre ROCHATTE le 18 avril 2023. Une large diffusion auprès des élus, Présidents d'ASA, exploitants des réseaux, etc... avec un mail explicatif a été faite le 27 avril dernier par M. Jean-Yves BONNEFOY, Président du SMIF et Mme Chantal BROSSE, Vice-Présidente du SMIF.

2) **Points sur travaux**

- Vanne automatique des Marmites
- Retenue de St-Paul-d'Uzore
- Réparation d'une fuite sur la canalisation de Poncins



SMiF
— Canal & Pêche

Loire
LE DÉPARTEMENT

***Nous vous remercions pour votre
attention.***

Branche Principale du Canal & Savignoux